

DECRET N° 79/567 du 13/10/79
portant nomination de Monsieur MALEKA Félix
en qualité de Directeur Administratif et
Financier au Centre National de la Statis-
tique et des Etudes Economiques.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur MALEKA Félix, Administrateur Adjoint de 2ème échelon,
précédemment en service à la Direction des Affaires Administratives et Financières
au Secrétariat Général à la Fonction Publique et au Travail est nommé Directeur
Administratif et Financier au Centre National de la Statistique et des Etudes
Economiques.

Article 2.— Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures
contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéressé
et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du
Congo./-

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

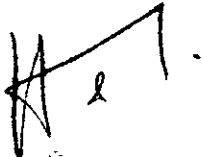
Le Ministre des Finances,



Henri IOPES.

Pierre MOUSSA.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,



Victor TAMBA-TAMBA.